

L
Avril - Mai - Juin 1960

TRIMESTRIEL

Nouvelle Série N° 26

ECHO DE NOTRE-DAME DU SUC



DIRECTION : Chanoine Noël BASCOUL - BRISSAC (Hit)
C. C. P. Montpellier 191-14

7

BASILIQUE NOTRE-DAME DU SUC

La Basilique N.-D. du Suc, sur la paroisse de Brissac (Hérault), est un des plus antiques « Hauts-Lieux » de la prière des diocèses de Maguelone et Montpellier. Au VIII^e s., sur les indications d'un bœuf, prosterné devant les vestiges d'un vieux dolmen que couvrait une touffe de buis, un pâtre découvrit une statue de la Vierge portant dans ses bras l'Enfant-Jésus. Sur ce rocher, que les pèlerins vénèrent encore au-dessous de la Vierge Couronnée, a été bâtie une chapelle, où, au X^e s., venait déjà prier St Fulcran. Ruinée à plusieurs reprises par les Camisards et les Révolutionnaires, elle fut rebâtie et agrandie par l'abbé Ranquier, curé de Brissac, de 1843 à 1869. L'antique Madone a été officiellement couronnée au nom de S. S. Pie XI, par Mgr Brunhes, le 10 juin 1935. — Le Sanctuaire de N.-D. du Suc a été érigé en Filiale de l'Archibasilique Patriarcale et Papale de St-Jean de Latran, avec transmission de tous privilèges et indulgences, en date du 13 juin 1954.

C'est par milliers que, chaque année, en de nombreux pèlerinages, les catholiques continuent à vénérer sur les monts de la Séranne, où les druides ont laissé de nombreux dolmens, « la Vierge qui devait enfanter » — Une route carrossable, tracée par les PP. de Ste Garde avant 1900, et aujourd'hui route départementale, permet aux voitures et aux autocars d'accéder au parvis du sanctuaire. Dans les dépendances, des abris sont aménagés et mis à la disposition des pèlerins.

INDULGENCES ACCORDÉES A LA BASILIQUE DU SUC

1^o **INDULGENCES ACCORDÉES A PERPÉTUITÉ**, en vertu des Lettres Apostoliques « Jam recolendae Memoriae » du 9 novembre 1939, par l'affiliation de N.-D. du Suc à la Cathédrale du Pape, archibasilique du Latran :

a) Indulgence plénière pour tout fidèle qui visite pieusement la Basilique N.-D. du Suc et y prie aux intentions du Souverain Pontife (5 *Pater*, 5 *Ave* et 5 *Gloria*) aux fêtes de Noël - Circoncision (1^{er} janvier) - Epiphanie (6 janvier) - Pâques - Transfiguration de N.-S. J.-C. (6 août) - Ascension - Pentecôte - Dédicace de l'Archibasilique du Latran (9 novembre) - Immaculée-Conception - Nativité - Annonciation - Purification et Assomption - St Joseph (19 mars) - Patronage de St Joseph (mercredi de la 2^e semaine après Pâques, - Nativité de St Jean-Baptiste (24 juin) - Décollation de St Jean-Baptiste (29 août) - SS. Apôtres Pierre et Paul (29 juin) - St Jean l'Évangéliste (27 décembre).

b) Indulgence partielle de trois ans : ces mêmes jours énumérés plus haut, pour tout fidèle qui visitant la Basilique mais n'ayant pas rempli les conditions de la Confession et de la Communion, fait, d'un cœur sincère, un acte de contrition pour demander pardon de ses péchés.

c) Indulgences stationales : les 1^{er} Dimanche de Carême, Dimanche des Rameaux, Jeudi-Saint, Samedi-Saint, Samedi de Pâques (*in Albis*), Mardi des Rogations, Vigile de Pentecôte.

Ces jours-là, tout fidèle peut, aux conditions ordinaires, gagner une indulgence plénière, en assistant aux offices dans la Basilique N.-D. du Suc et en récitant devant le St-Sacrement : 5 *Pater*, *Ave* et *Gloria*, et devant les Reliques exposées (chapelle de N.-D. de Lourdes : *Pater*, *Ave* et *Gloria*, et en priant aux intentions du Souverain-Pontife.

Tout fidèle qui, ces mêmes jours, fait une visite à la Basilique N.-D. du Suc et y récite les prières prescrites plus haut devant le T.-S.-Sacrement et les Saintes Reliques, mais n'a pas rempli les conditions requises pour l'Indulgence Plénière (Confession et Communion) peut gagner une INDULGENCE PARTIELLE DE DIX ANS, en faisant, d'un cœur sincère, un acte de contrition.

2^o AUTRES INDULGENCES accordées au cours des siècles :

a) INDULGENCES PLÉNIÈRES :

1^o Le 25 mars, fête de l'Annonciation. Cette indulgence peut être gagnée à partir des premières vêpres de la fête jusqu'au coucher du soleil du jour octave. (Grégoire XVI, 23 sept. 1843, à la demande de M. l'abbé Perré.)

2^o Le 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception et tous les jours de l'Octave (Benoît XIV, 10 mars 1853 et Pie IX, 26 avril 1861, à la demande des PP. de Ste-Garde).

3^o Indulgence plénière pour tout fidèle qui accomplit le pieux pèlerinage à N.-D. du Suc, une fois l'an et au jour de son choix (Pie IX, 19 janvier 1875, à la demande de M. l'abbé Rozan).

Le Mot du Chapelain



Reine Maternelle !..

Dans l'Encyclique « *Ad Coeli Reginam* » S S Pie XII enseigne que, dans un sens restreint et par analogie, Marie participe à la dignité royale du Sauveur « *parce qu'Elle est la Mère du Christ, qui est Dieu et parce qu'Elle est son associée dans l'œuvre du Rédempteur, dans son combat contre les ennemis et dans sa victoire complète.* » C'est sur ce fondement théologique rappelé par le Souverain-Pontife que s'appuie le peuple chrétien pour couronner la Très Sainte Vierge dans ses images vénérées, comme le fut, il y a vingt-cinq ans, Notre-Dame du Suc. Le Pape montre ensuite comment cette double alliance avec le Christ est la racine de la puissance royale de Marie. « *De par cette alliance avec le Christ-Roi. Elle obtient une splendeur et une grandeur, par lesquelles Elle surpasse en excellence toutes les créatures : de cette alliance avec le Christ naît aussi sa compétence royale à distribuer Elle-même les trésors du Royaume du Rédempteur : de cette alliance avec le Christ provient enfin son intercession maternelle et protectrice auprès de son Fils et de son Père, intercession dont la puissance est inépuisable.* »

C'est dire clairement que la **Royauté de Marie** est une *royauté maternelle* et qu'avec Sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus nous devons contempler la T. S. Vierge « plus Mère que Reine » ! Ainsi nous apparaît-elle, surtout dans la scène des Noces de Cana.

* * *

Jésus a quitté sa mère depuis deux mois. Après son baptême au bord du Jourdain et sa retraite au désert, il est allé chercher à l'école de Jean-Baptiste quelques pêcheurs dont il fera ses apôtres. Ils sont une demi-douzaine, et ils reviennent, avec le Maître, dans leur pays d'origine, sur les rives du lac de Tibériade. Chemin faisant, ils s'arrêtent à Cana, où on les invite à une fête nuptiale. Marie, invitée, les y rejoint. Ce doit être une noce de modestes gens, puisque vers la fin du repas, Marie s'aperçoit que les coupes restent vides sur la table, les serviteurs n'ayant plus de quoi les remplir. Peut-être la Vierge est-elle chargée, en partie du moins, de l'ordonnance du festin, car, Servante du Seigneur, Elle est, comme Lui, au service de tous ! L'Esprit-Saint qui est en Elle lui inspire de profiter d'une si heureuse conjoncture pour faire connaître au monde la gloire, c'est-à-dire la divinité de son Fils. N'écoutant que son cœur prêt à compatir, sûre d'Elle aussi, car Elle sait la force de son pouvoir maternel et la puissance d'une

prière humble et confiante sur le cœur de Dieu, Elle s'approche de Jésus, et se penchant à son oreille :

— « *Ils n'ont plus de vin !* »

Oui, Elle connaît sa puissance maternelle. Elle sait que depuis qu'Elle a dit « oui » à Dieu, au matin de l'Annonciation, Dieu répond toujours « oui » à sa Mère. Désormais « *dans le Ciel et sur la terre, dira St Bernard, tout, jusqu'à Dieu même, est soumis à la T. S. Vierge... Il ne résiste jamais à la prière de Marie, parce qu'elle est toujours humble et conforme à sa volonté.* »

« *Ils n'ont plus de vin !* » Invitation discrète à venir en aide à des pauvres, à les tirer d'embarras. Contrairement à son attente, Jésus refuse de faire le miracle qu'Elle sollicite :

« *Mon heure n'est pas encore venue.* »

Peut-être le Maître veut-il montrer que les miracles sortant du cours normal des événements doivent être justifiés par un motif supérieur agréé de la Sagesse éternelle pour être demandés et que ici la chose demandée n'en vaut pas la peine. Malgré cette fin de non recevoir, sûre que Dieu exauce toujours les prières de sa Mère, Elle renouvelle sa demande. Avec l'assurance et la fermeté d'une Reine qui commande en son Royaume, certaine de sa réussite, Elle donne cet ordre aux serviteurs : « *Faites tout ce qu'il vous dira !* »

Alors tout le monde obéit à la Vierge :

— son Fils, qui est Dieu : « *Remplissez d'eau ces jarres !* »

— les serviteurs qui, en esprits forts, n'essayaient pas de ricaner ou de discuter : « *Eh quoi ! prendre de l'eau pour servir ?* » mais qui acceptent la consigne donnée par la Mère de Jésus...

— la nature elle-même « *puisez maintenant* » dit Jésus, et *l'eau est changée en vin.*

Ce fut là, ajoute l'Evangile, le premier signe que fit Jésus et il manifesta sa gloire et les disciples crurent en Lui !

* * *

Le Sauveur n'a pas fait son premier miracle à grand spectacle ! Il vient simplement au secours d'une de ces petites souffrances qui forment le tissu ordinaire de la vie ; il veut seulement épargner un peu de honte à de pauvres gens. Il descend dans le détail de nos misères dont les plus petites ne le rebutent pas, et c'est Marie qui a intéressé son Fils à l'embarras de ses hôtes...

« *La Mère de Jésus était là !* »

Couronnée de gloire au Ciel, Reine de l'Univers, la T. S. Vierge reste près de nous et de nos misères, toujours là... maternelle...

Son intervention, écrivait S. Louis Grignon de Montfort « *est si puissante qu'elle n'est jamais refusée ; si industrielle qu'elle sait tous les secrets de gagner le cœur de Dieu ; si bonne et charitable, qu'elle ne rebute personne, quelque petit et méchant qu'il soit...* »

Puissent les beaux vers que, dans ses « Prières » écrivait Michel Quoist nous aider à le mieux comprendre :

« Ma plus belle invention, dit Dieu, c'est ma Mère.
Il me manquait une Maman, et je l'ai faite.
J'ai fait ma Mère avant qu'Elle me fasse. C'était plus sûr.
Maintenant, Je suis vraiment un Homme comme tous les hommes.
Je n'ai plus rien à leur envier, car j'ai une Maman. Une vraie.
Ça me manquait.
Ma Mère, elle s'appelle Marie, dit Dieu...

.....
Et puis, dit Dieu, c'est encore pour Mes frères les hommes que
j'ai fait cela.

Pour qu'ils aient une Maman au Ciel.

Une vraie, une de chez eux, corps et âme, La Mienne !

C'est fait. Elle est avec Moi. depuis l'instant de sa mort,

Son Assomption, comme disent les hommes. La Mère a
retrouvé son Fils et le Fils sa Mère.

Corps et âme, l'Un à coté de l'Autre, éternellement !...

Si les hommes devinaient la beauté de ce mystère !...

.....
Au Ciel ils ont une Maman qui les suit des yeux, avec ses yeux
de chair.

Au Ciel ils ont une Maman qui les aime à plein cœur, avec
son cœur de chair.

Et cette Maman, c'est la Mienne, qui me regarde avec les
mêmes yeux .

Qui M'aime avec le même cœur.

Si les hommes étaient malins, ils en profiteraient, ils devraient
bien se douter

Que je ne peux rien lui refuser...

Que voulez-vous, c'est Ma Maman, Je l'ai voulue. Je ne m'en
plains pas.

Chanoine Noël BASCOUL.

APPEL AUX BIENFAITEURS DE NOTRE-DAME DU SUC

En cette année jubilaire du Couronnement de Notre-Dame du Suc, nous voudrions doter le sanctuaire d'un nouveau **Ciboire** dont nous avons un besoin urgent. En effet, nous ne possédons que deux ciboires de moyenne grandeur, insuffisants pour assurer la communion des fidèles aux jours de grande affluence. Il serait donc utile d'en acquérir un troisième. Monsieur le Chapelain adresse un appel à la générosité des pèlerins et aux lecteurs de « L'Echo » soit pour fournir la matière de ce ciboire : vieux bijoux, or ou argent, destinés à la fonte, pierres précieuses pour l'ornementation, soit pour participer, par des offrandes en numéraire, aux travaux d'exécution.

De plus, le **Grand Tapis**, exécuté à la main sur canevas et offert, il y a plus de quatre-vingts ans, par les dames de la région nécessitait une grosse réparation, plusieurs invocations des Litanies et de nombreux dessins ayant disparu par l'usage ou détruits par les mites. En réparation depuis plusieurs mois, nous espérons que ce tapis, remis en état par des mains expertes, pourra orner à nouveau l'autel de Notre-Dame au 25 Mars 1961. Monsieur le Chapelain recevra avec reconnaissance toute offrande pour participer à la réfection de ce tapis qui, fait à la main et offert par nos ancêtres, est l'une des richesses de notre basilique.

N'oubliez pas le numéro du C.C.P. 191-14 MONTPELLIER
(BASCOUL Noël, à BRISSAC).

Auprès du rocher miraculeux...

Placés sous le signe du 25^e anniversaire du Couronnement de notre Madone, les pèlerinages 1960 ont connu, à ce jour, une particulière ferveur.

Le **Judi** soir 24 MARS, en la fête de l'ANNONCIATION, la basilique délicatement fleurie et ruisselante de lumière ouvrait ses portes, à 18 heures aux pèlerins fidèles qui descendent des Cévennes ou montent de la Plaine pour « coucher au Suc ». Aux confessionnaux, assiégés jusqu'à minuit, prennent place tour à tour : MM. les Abbés Boudouresques, Cayron, Gautier, Janvier et Jean Domergue. **M. le Curé de Bez** préside les Premières Vêpres de la Vierge. Dans son allocution de bienvenue, **M. le Chanoine Bascoul** s'adressant à l'assistance qui emplît déjà la nef centrale, propose quelques pensées fortes qui alimenteront la méditation des longues heures de la nuit et inspireront les intentions de prières. Sous la conduite des prêtres présents, la procession aux flambeaux s'organise et, au chant traditionnel de l'*Ave Maria*, déroule ses méandres de feu à travers les sentiers de la montagne. Devant la Grotte de Lourdes dont la lumière des projecteurs détache la blanche silhouette de la Vierge, est chanté le *Credo*. Au retour, dans la pénombre de l'église et devant la statue couronnée, seule étincillante sous ses bijoux, est repris en chœur le *Salve Regina*. Pour mettre la veillée sainte sous la protection de Marie, chacun répète en son âme la prière que Mgr Brunhes avait prononcé au nom du Souverain Pontife, il y a vingt-cinq ans, en couronnant cette même statue : « Père miséricordieux, Vous avez voulu que Votre Fils unique Notre-Seigneur Jésus-Christ, prit la chair humaine pour le salut du genre humain, tout en conservant intacte l'intégrité de la Vierge Marie : accordez-nous par l'invocation et les prières de cette Très Sainte Vierge que tous ceux qui s'efforceront d'honorer humblement cette Reine de Miséricorde et notre gracieuse souveraine devant cette Image, soient libérés des pressants dangers qui les entourent, qu'ils obtiennent devant votre

divine majesté la rémission de leurs péchés qu'ils méritent dans l'état présent la grâce et, enfin, qu'ils puissent un jour se réjouir dans le salut éternel avec les bienheureux. »

M. l'Abbé Roméro, malgré une nomination toute récente à un poste important, a bien voulu rester fidèle à la promesse faite alors qu'il était encore curé de St-Michel. Avec la flamme et le zèle que nos pèlerins lui connaissent, il médite les souffrances du Sauveur pendant près de deux heures : bienfaisant et vivant Chemin de Croix qui prépare l'assistance, devenue d'heure en heure plus nombreuse, à la grand'messe de la nuit, chantée vers 1 heure, par **M. l'Abbé André Gautier**. Notre infatigable prédicateur reprend ensuite la parole pour l'Heure Sainte et le commentaire du Rosaire, arrachant au sommeil les fidèles encore nombreux et prolongeant leur méditation et leur prière jusqu'à ce que le soleil levant vienne auréoler les rochers et permettre de prendre le chemin du travail...

Le VENDREDI 25 MARS, dès 8 heures du matin, la procession de **Brissac**, grossie des paroissiens de **Madières** se regroupe à la croix de M. Poitevin et fait son entrée traditionnelle dans la basilique. **M. l'Abbé Mascleaux**, curé de St-Laurent, célèbre la messe de communion et les jeunes filles de Brissac en assurent les chants. Pour placer son nouveau ministère sous la protection de la Reine de la contrée, **M. l'Abbé Honoré Cayron**, récemment installé comme curé de **St-Bauzille de Putois**, chante la messe solennelle. « Au pied levé », pour remplacer **M. le Vicaire Général Vailhé**, retenu, en dernière heure à Montpellier, **M. André Gautier** (nommé depuis curé de St-André de Sangonis) assure la prédication. Il le fait en journaliste, nous proposant quelques leçons et quelques devoirs que suggère la visite en France d'un chef éminent de l'U.R.S.S. Belle fête patronale de notre basilique qui connaît l'affluence des grands jours et qui ne désemplit pas pour le Rosaire médité, le chant des Vêpres aussi bien que pour les offices de la nuit et de la matinée.

* * *

Le LUNDI de PAQUES, 18 AVRIL, très fervent pèlerinage de la Vallée de la Buèges sous la conduite de **M. l'Abbé Jean Capman**, animateur infatigable de cette journée mariale : il fait prier et chanter durant les longs kilomètres qui séparent St-Jean du Suc, à l'aller et au retour de la procession, il célèbre la première messe à l'intention de tous ses paroissiens présents et empêchés, il dirige — et avec quelle ardeur — les chants fournis de la grand'messe, il prononce, le soir l'allocution de clôture. Les Montpelliérains, suivant la tradition, sont venus nombreux. C'est un Montpelliérain : **M. l'Abbé Janvier** qui chante la Messe Solennelle et préside les Vêpres et c'est le P. **Balmes**, Vicaire à St-Jean-Bosco qui dirige le groupe de ses paroissiens.

* * *

Bien que plus modeste, le Pèlerinage du *Causse-de-la-Selle*, le LUNDI 25 AVRIL, est un digne hommage rendu par cette po-

pulation chrétienne à la Reine des Cévennes. De grand matin, quelques paroissiens de **Brissac** restent encore fidèles à la Procession des Litanies Majeures et montent assister à la messe célébrée par **M. le Chapelain** pour la préservation de la grêle. **M. l'Abbé Capman**, desservant du Causse, offre le Saint-Sacrifice que commente. **M. le Chanoine Bascoul** dès l'arrivée de la procession et après le triple salut. C'est un enfant de la paroisse, **M. l'Abbé Joseph Coulet**, Vicaire à St-Aphrodise, qui chante la grand'messe et donne l'homélie à la grande satisfaction de ses compatriotes.

* * *

Le DIMANCHE 1^{er} MAI attire sur la montagne l'affluence des Cévenols, venus surtout du département voisin, de *Sumène* et de *St-Martial*. Le pèlerinage de **Ganges** est reporté à une date ultérieure afin de permettre aux diocésains de Montpellier de se rendre nombreux à **Gignac** où se déroulent, ce jour, les cérémonies du couronnement de N.-D. de Grâces. Ce sont les diocésains de Nîmes qui, groupés autour de M. le Doyen de Sumène, montent une garde d'honneur auprès du rocher miraculeux. Ils ne cessent de l'assiéger au cours de la journée, adressant leurs prières ardentes pour la santé chancelante de **Monseigneur Girbeau**, leur évêque vénéré et que Notre-Dame semble bien avoir écoutées.

M. le Chanoine Bascoul célèbre la messe de 8 h. 30 et souhaite la bienvenue aux pèlerins. Quand, à 10 heures, **M. l'Abbé Thomas**, doyen de Sumène et **M. l'Abbé Boissière**, Curé de St-Martial arrivent de leurs paroisses où ils ont déjà assuré plusieurs services, la basilique est remplie d'une foule compacte qui, sous la conduite du chapelain, récite le Rosaire. **M. le Doyen** chante la grand'Messe et adresse quelques mots à ses paroissiens pour leur donner le sens de leur démarche mariale. Il cède alors la parole au **Père Ufnal**, missionnaire diocésain de Nîmes et prédicateur du pèlerinage. Après avoir rappelé que tout pèlerinage est une « route » et que celle-ci aboutit à Marie « relais qui conduit au Seigneur », le missionnaire parle du triple message de la Vierge de l'Annonciation qui doit avoir un triple retentissement dans nos vies : qu'il s'agisse de « capter les ondes qui viennent du St-Esprit », « de se mettre en service par notre travail quotidien » ou de « manifester la prise de possession du monde par Dieu, en prenant notre part d'amour. »

Dans l'après-midi, après avoir commenté le chapelet, le **R. P. Ufnal** reprend la parole aux Vêpres. Il sait que nos ancêtres invoquaient Notre-Dame du Suc sous le titre de N.-D. de Miséricorde et il fait de cette invocation le thème de sa dernière méditation. **M. le Chanoine Bascoul** se réserve le mot de la fin. Il remercie tous et chacun et laisse partir, avec quelques regrets, d'aussi fervents pèlerins qui, désormais, sauront mieux se tenir debout dans leurs épreuves, comme se tenait debout au pied de la Croix, la Mère de Miséricorde !

* * *

Le DIMANCHE 22 MAI, après avoir campé et organisé une veillée de prières à l'ombre de la basilique, **les Scouts du Collège St-François Régis** reçoivent leurs parents et amis venus très nombreux en voitures, et procèdent, dans le champ du Couronnement, à une cérémonie de « Promesse ». M. le Chapelain, retenu à Cazilhac par la cérémonie de la Communion solennelle, ne peut être présent, mais vers midi l'aumônier de la Troupe, **le R. P. Calandreaud, S. J.** célèbre la messe à l'autel de Notre-Dame.

* * *

Le LUNDI 23 MAI, c'est le **Congrès Méditerranée des Cheminots catholiques** qui vient au Suc pour la messe d'action de grâces. Après avoir visité les Gorges de l'Hérault, les congressistes font l'ascension de la montagne, guidés par **M. le Chanoine Pierre Domergue**, directeur des œuvres de presse du diocèse de Nîmes et ami de notre sanctuaire. **M. le Chanoine Poncelet**, du diocèse de Reims, et Aumônier National des Cheminots Catholiques célèbre la Sainte Messe à laquelle communient tous les assistants. **M. le Chanoine Bascoul** est visiblement heureux de faire un court historique de N.-D. du Suc et de noter quelques caractéristiques du pèlerinage cévenol à ces pèlerins qui, des quatre coins de France, ont gravi les rudes sentiers de la Séranne pour la première fois.

* * *

Les pèlerinages du Printemps trouvent leur apothéose au LUNDI de PENTECOTE, 6 JUIN, Au cours de la matinée les messes se succèdent à l'autel de la Vierge couronnée et qui, pour ce 25^e anniversaire a reçu ses plus beaux atours. **M. le Chapelain, M. l'Abbé Ricome, M. Cazet, M. Jean Privat** célèbrent, tour à tour, le Saint-Sacrifice pour les pèlerins de **Brissac, de Ganges, de La Roque, de Viols-le-Fort** et de **N. D. de Londres**. Le groupe de **Laval (La Grand-Combe)** assiste à la messe à la chapelle de St-Roch où célèbre **M. l'Abbé Ginhoux**, le temps maussade n'ayant pas permis une célébration en plein air à la Grotte de Lourdes. Ensemble, tous unis sous le regard maternel de la Vierge, les pèlerins de ces diverses paroisses assistent à la grand'messe que célèbre, avec diacre et sous-diacre, **M. l'Abbé Nègre**, Curé-doyen de Ganges et que préside **M. le Chanoine Poursines** représentant Monseigneur l'Evêque. A l'Evangile, **M. le Vicaire Général de Montpellier** dit sa joie de se trouver en ces lieux en l'année jubilaire du Couronnement de N.-D. du Suc. Evoquant l'affiliation de notre basilique à St-Jean-de-Latran et rappelant que nous vivons le mystère de Pentecôte, l'éloquent prédicateur parle de l'action du Saint-Esprit sur Marie et l'Eglise. Il montre ensuite comment la T. S. Vierge est le « miroir de l'Eglise » qui se retrouve en Elle. Dans un raccourci saisissant, il brosse l'admirable échange qui se réalise entre Marie et l'Eglise au XIX^e et au XX^e Siècle Il nous demande, en conclusion, de prier pour que, lors du prochain Concile, apparaisse aux yeux du monde le Corps du Christ, Corps total de la Vierge, dans une telle beauté et une telle lumière, que nos frères séparés se sentent obligés de refaire l'unique troupeau sous l'unique Pasteur !

C'est encore **M. le Chanoine Poursines** qui commente les *Mystères Joyeux* en prenant pour thème les Antiennes de Pentecôte. Aux Vêpres solennelles **M. le Chapelain** adresse à M. le Vicaire Général sa vive gratitude et pour sa présence et pour son enseignement. Il lui donne l'assurance que les pèlerins réunis aux pieds de la Vierge « miroir de l'Église » ont le ferme désir de répondre aux appels de l'Esprit, car ils savent que la religion est d'abord affaire de conscience, mais dans une obéissance totale à la hiérarchie par laquelle seule peut leur arriver avec certitude les appels d'En-Haut. Un tel engagement n'est-il pas le meilleur merci que prêtres et fidèles puissent adresser à celui qui prolonge au milieu de nous la personne de notre évêque, père aimé et chef écouté de tous ?

Tandis que la journée s'achève, chacun se recueille devant le T. S. Sacrement. Puis, c'est un dernier regard vers la Vierge aux couronnes d'or et dans une ultime prière bien des lèvres redissent la supplique que le lundi de Pentecôte 1934 chantait le Légat de Pie XI, sur cette terre bénie du Suc, supplique que le grand Cardinal Pie trouvait si belle qu'il voulut la faire graver sur son tombeau dont il avait marqué la place au pied même de l'autel de Notre-Dame la Grande à Poitiers : « *Comme vous avez été couronnée par nos mains sur la terre, puissions-nous mériter par Vous d'être couronnés nous aussi de gloire et d'honneur dans les cieux par Jésus-Christ, Votre Fils.* »

Le Chroniqueur.

Nos PROCHAINS PÈLERINAGES de L'ÉTÉ

Les grands pèlerinages de paroisses sont interrompus au moment des fortes chaleurs, c'est-à-dire du 15 JUIN au 15 AOUT. Cependant les groupes peuvent, en tout temps, organiser des réunions de prière en notre basilique, y célébrer la messe et des offices. Il est prudent de prévenir à l'avance M. le Chapelain ou du moins de passer au presbytère de Brissac pour demander la clef de l'église. La reprise des pèlerinages officiels a lieu au lendemain de l'Assomption.

MARDI 16 AOUT, en la fête de **ST ROCH**, pèlerinage de **Saint-Martin de Londres** sous la présidence de M. l'Abbé **TERRÉ**, Curé-doyen.

* * *

Le dernier **SAMEDI** du mois, 27 AOUT : Pèlerinage de **St-Bauzille-de-Putois** auquel sont cordialement invités tous les prêtres natifs de cette très chrétienne paroisse. « Marche vers N.-D. » depuis St-Bauzille (8 Kms) départ vers 6 heures du matin et arrivée à la basilique pour la messe de Communion à 8 h. 30.

Le dernier DIMANCHE, 28 AOÛT, pèlerinage pour le **Vigan**, sous la présidence de **M. le Chanoine Maurines**, archiprêtre.

* * *

Le DIMANCHE 4 SEPTEMBRE, pèlerinage de **St-Laurent-le-Minier** et de **Cazilhac**.

* * *

Les MERCREDI 7^{er} JEUDI 8 SEPTEMBRE : **Fête de la Nativité de la T. S. Vierge**, seconde fête patronale de la basilique.

— **Le Mercredi 7 Septembre**, à partir de 21 heures, veillée sainte : Vêpres de la Nativité-Procession aux flambeaux - Chemin de Croix médité - Vers Minuit 30 : Grand'Messe de la nuit - méditations et prières dirigées jusqu'au matin du Jeudi 8 Septembre, 5 heures.

— **Dans la Journée du 8 Septembre** : à 8 h. 30 : messe basse - à 10 h. 30 : grand'messe et sermon - à 14 h. 30 : chapelet médité suivi des Vêpres et du Salut du T.S.-S.

* * *

A NOTER, dès à présent, que LA GRANDE JOURNÉE de PRIÈRES pour les MORTS aura lieu le **SAMEDI 15 OCTOBRE 1960**. Le prochain numéro de l'*Echo* en donnera le programme détaillé.

Variété mariale

Les Secrets de Fatima

Au début de ce mois, les journaux nous ont appris que Monseigneur l'Evêque de Leiria (Portugal) diocèse dans lequel se trouve Fatima, venait d'être appelé d'urgence par le Souverain Pontife, et les journalistes de se demander si le Pape n'allait pas permettre à Lucie de révéler le dernier secret que lui confia la Vierge et qui — jusqu'à ce jour — est resté caché.

Nos lecteurs seront sans doute heureux d'avoir quelques précisions sur les « fameux secrets » dont sont entourés les Apparitions et en particulier celles de Fatima.

Les Apparitions excitent par elles-mêmes la curiosité, mais celle-ci se concentre plus vivement autour des secrets confiés aux voyants. Par définition, un secret est une communication destinée à demeurer cachée. Il n'est dévoilé que dans la mesure où l'Apparition y consent. En deux cas très nets, la Vierge elle-même est intervenue pour sceller les lèvres des voyants. Il y a le cas de *Catherine Labouré* où le secret porta, durant quarante-six ans, sur la personne même de la voyante. Quand on essayait

de l'interroger, dans plusieurs circonstances, la Sainte Vierge sembla venir à son aide, en la frappant d'amnésie momentanée : elle oubliait tout à coup tout ce qu'elle avait vu. Les historiens de la Sainte ont toujours regardé ces faits mystérieux comme une intervention spéciale de la Vierge, attentive à tenir sa généreuse servante dans l'humilité et dans la fidélité au secret.

Non moins curieux et significatif le cas de *Maximin*, le petit voyant de La Salette. Avant de le laisser partir, le maître du château, ayant montré son superbe domaine à Maximin, lui dit : « Je te donnerai tout cela si tu me dis ton secret ». Il faut avouer qu'il y avait de quoi griser un petit paysan de quinze ans. « J'allais le trahir (mon secret), a depuis avoué le jeune berger, quand la mémoire me fit tout à coup défaut ; il me fut impossible d'articuler un mot ; je restai muet et compris ma faute par cet avertissement de la Sainte Vierge. »

Le plus sage est donc, pour nous, de nous contenter de ce que nous savons sans essayer de scruter ce qui est insondable.

* * *

Parmi les secrets confiés aux voyants, il y en a qui *ne seront jamais dévoilés* : ceux par exemple de la *Vierge de Lourdes à Bernadette*. Ils sont strictement personnels : ils marquent, comme dans l'amitié, l'union de deux âmes entre qui tout est commun de ce qui leur tient le plus à cœur. Le secret est le bien propre qui unit deux amis et qu'ils ne peuvent briser sans détruire l'amitié elle-même. « Celui qui révèle les secrets, dit l'Écclésiastique, perd la confiance, et il ne trouvera plus d'ami à son gré... » Ainsi, lors de la septième apparition, Bernadette reçoit de la Dame trois secrets qu'elle ne dévoila absolument à personne, même pas à son confesseur. On ne peut en dire davantage et tout ce qui a été avancé à ce sujet n'est que supposition plus ou moins gratuite. Il nous est seulement permis de penser que ces secrets avaient trait à la formation personnelle de la jeune voyante. La Vierge voulait d'abord la préparer à la mission officielle qu'elle aurait à remplir : Elle voulait qu'elle soit digne de parler au monde au nom de l'Immaculée.

D'autres secrets sont à *rattacher au Message* : Ils ont pour but de préparer les voyants à leur mission, de les fortifier contre les adversités qui les menacent, de leur donner la certitude du triomphe final et, *révélés en partie ou progressivement*, selon les dispositions de l'Apparition elle-même, ils servent à garder au message son caractère surnaturel. C'est dans ceux-là qu'il faut ranger les secrets de *La Salette* ou de *Fatima*. Lorsque Mélanie et Maximin eurent révélé les secrets de la Salette au Pape, il ne les prit pas à la lettre, mais, en 1855, Pie IX eut cette réflexion : « Ce sont des fléaux qui menacent la France. Elle n'est pas seule coupable : l'Allemagne, l'Italie, toute l'Europe est coupable et mérite des châtiments. J'ai moins à craindre de l'impiété ouverte que de l'indifférence et du respect humain. Ce n'est pas sans rai-

son que l'Eglise est appelée militante, et vous en voyez ici le capitaine. »

Quand, en 1879, le prétendu secret de Mélanie fut dévoilé en public, l'imagination populaire s'en empara et les suppositions les plus extravagantes se firent jour. En 1915, la Suprême Congrégation du Saint-Office dut intervenir avec la dernière sévérité pour défendre que soit écrit quoi que ce soit sur le « secret de la Salette ». Le Pape Pie IX se contentait de répondre à ceux qui l'interrogeaient : « Vous voulez connaître les secrets de La Salette : si vous ne faites pénitence, vous périrez tous ! » Un message donc, qui nous ramène au message évangélique, mais dont la transmission laisse place à de telles incertitudes que l'Eglise ne nous permet de retenir que l'idée essentielle, dépouillée de toute application particulière. Pas plus que le Sauveur, elle ne veut répondre à la question des disciples trop curieux ou trop ardents : « Quand donc ces choses arriveront-elles ? »

* * *

C'est avec cet éclairage qu'il faut parler des *secrets de Fatima*.

Déjà à la deuxième apparition, *Jacinthe, François et Lucie* reçoivent chacun leur secret. L'on sait qu'elles éprouves ils eurent à subir pour y demeurer fidèles — surtout de la part du sous-préfet. Le 13 Août, celui-ci se présenta chez les parents des enfants et leur offrit de conduire ces derniers à la Cova, dans sa voiture. Cette offre gracieuse fut acceptée. Mais au lieu de se rendre sur le terrain des apparitions, l'auto fit route vers Ourem. Arrivés à la sous-préfecture, les enfants furent enfermés pendant trois jours dans une chambre de la maison. Tandis que son épouse traitait les enfants avec bienveillance, le sous-préfet ne cessa de les molester de toutes manières « par des interrogations captieuses, des promesses et des menaces, pour les amener à se contredire, pour leur faire avouer qu'ils mentaient et pour leur arracher le fameux secret qu'ils disaient tenir de l'Apparition. Mais ce fut peine perdue ! Les enfants répétaient toujours les faits d'une façon concordante. » Et il a été impossible de leur arracher ce que la Vision leur avait commandé de taire.

Déçu de son insuccès, le sous-préfet eut recours à un stratagème. Entrant subitement dans la pièce où étaient les trois enfants, il leur dit d'un ton courroucé : « Ou vous allez enfin me dire toute la vérité ou je vais vous faire frire sur la poêle... Elle est déjà toute brûlante à la cuisine ! » — « Mais nous n'avons pas menti » s'écrient les enfants. S'adressant alors à François : « Dis-moi au moins le secret que tu prétends avoir reçu ! » — « Je ne puis pas le dire ! » — « Ah ! tu ne peux pas ? Je vais te faire pouvoir ! » Et il l'emmena pour le faire frire !

Après quelques minutes il revient avec un air terrible : « Celui-là est déjà frit !... à toi maintenant » fit-il en s'adressant à la petite Jacinthe. Dis-moi ton secret ! » — « Je ne puis le dire à

personne ! » — « Tu ne peux pas ?... Nous allons voir ! » Et la saisissant par le bras il traîne derrière lui la fillette toute en larmes. Quelques minutes après la même scène se renouvelle avec Lucie.

« Et toi, que pensais-tu qu'il allait te faire ? » lui demandait-on plus tard. — « Moi, a répondu Lucie, je pensais que c'était sérieux et que j'allais mourir sur la poêle ; mais je ne pouvais pas trahir mon secret... et je me recommandais à la Sainte Vierge ».

De guerre lasse le terrible magistrat remit les enfants au curé de Fatima pour que celui-ci les rendit à leurs parents.

(A suivre).

Dans le prochain numéro de l'*Echo*, nous traiterons en détail des secrets de Fatima.

Dans la grande famille

DE NOTRE-DAME

Nos défunts

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs et des pèlerins de Notre-Dame du Suc :

- Monsieur René VINCHES, décédé à Narbonne.
- Monsieur Ernest DUPIN, décédé à St-Jean-de-Fos.
- Madame Marguerite COMBES, décédée à St-Jean-de-Fos.
- Monsieur André GAY, de St-Jean-de-Fos, mort pour la France.
- Madame Maria SEBASTIAN, décédée à Pont-d'Hérault.
- Madame Antoinette CAYLAR, décédée à St-Bauzille-de-Putois.
- Madame Gabriel DUSFOUR, décédée à Masclar.
- Madame Marguerite GAUBERT, décédée à Ganges.
- Monsieur Pierre TEILLARD, décédé à Grabels.
- Monsieur Augustin BESSÈDE, décédé à Murles.
- Madame Juliette SOREL, décédée à Lassale (Gard).
- Madame Julie GELLY, décédée aux Matelles.
- Monsieur Jules POMMIER, frère de M. le Doyen d'Aniane, décédé à Lourdes.
- Madame Hélène SERVEL, décédée à Aniane.
- Madame Marie FRAYSSINET, décédée à Gignac.
- Monsieur Elie LAVAYSSE, décédé à Aniane.
- Monsieur le Chanoine PARGUEL, décédé à Montpellier.
- Madame Vincent BRUN, décédée à Assas.
- Madame Marie-Jeanne MÉJEANNE, décédée à Teyran.
- Mademoiselle Lucie PINCHARD, décédée à Montagnac.
- Madame Aurélie IMBERT, décédée à La Boissière.
- Madame Lucie CLAPARÈDE, décédée à Viols-le-Fort.
- Monsieur Léon AVINENS, décédé à Argelliers.
- Monsieur MARION, décédé à Argeliers.
- Mademoiselle Elise NOUALHAC, décédée à Ganges.

Madame Anna CARRIÈRE, décédée à Cazilhac.
Madame Maria ROUVIÈRE, décédée à Cazilhac.
Madame Noémie RIEUSSET, décédée à Ganges.
Madame Eugénie CAYRON, mère de M. le Curé de St-Bauzille-de-Putois.
Monsieur Gaston VIDAL, décédé à Ganges.
Monsieur Achille SALENÇON, décédé à Argelliers.
Madame Léa COMBES, décédée à Montpellier
Madame Marie DURAND, décédée à Ganges.
Madame Auguste GIRAUD, décédée à Cazilhac.

Que Notre-Dame du Suc leur obtienne de Dieu le repos éternel et console les familles en deuil !

Offrandes, Dons et Recommandations

Nous avons reçu du 15 Février au 15 Juin 1960 :

Aniane : Reconnaissance et protection de Madame Dumas et ses enfants : 5 NF ; Etrences diverses par Madame Claparède : 19,80 NF ; Reconnaissance, J.N. : 10 NF. ; Reconnaissance pour le retour d'Algérie de Christian : 2,60 NF ; Madame Denise Paillés : 2 NF ; Reconnaissance pour le retour d'Algérie de Jacky Vèrhunes : 10 NF ; Reconnaissance, J. M. : 5 NF ; Protection de Guy Jouillé, soldat en Afrique du Nord : 5 NF ; Protection de mon fils, Y.P. : 2 NF ; Intention de mes enfants le 25 juin : 5 NF ; Protection pour examen, Francis Noël : 2 NF ; Pour la défunte Borel : 1 NF ; *Argelliers* : Pour les défunts, anonyme : 14 NF ; Protection du soldat René Gros : 5 NF ; Offrandes diverses : 8 NF ; Offrande anonyme : 5 NF ; Reconnaissance et protection, anonyme : 5 NF ; Reconnaissance anonyme : 6 NF ; Remerciements pour protection, anonyme : 2 NF ; Recommandation opération, anonyme : 2 NF ; Pour ma maman, N.-D. du Suc sait pourquoi : 2 NF ; Algérie : Protection d'un jeune ménage : 2 NF ; *Arre* : Lydie Augussol : 1,50 NF ; Marie Frontin : 3 NF ; Léon Martin : 1,50 NF ; *Béziers* : Protection de Raoul Barthez, soldat en Algérie : 10 NF ; En reconnaissance pour grâce obtenue : 10 NF ; *Brissac* : Demande d'une bonne réussite, anonyme : 5 NF ; Reconnaissance, : M 10 NF ; Famille Félix Allary : 5 NF ; Que N.-D. du Suc et N.-D. de Lourdes protègent notre petit Erick : 3 NF ; En souvenir de Moïse Villa : 5 NF ; Pour le repas des prêtres du 25 mars : 50 NF ; Protection d'un soldat en Algérie : 5 NF ; Pour une grâce obtenue, anonyme : 10 NF ; *Le Causse-de-la-Selle* : A N.-D. du Suffrage, pour les défunts Justin et Emilie Clavel : 10 NF ; En reconnaissance à N.-D. du Suc, M.-Louise Clavel : 10 NF ; Protection du futur soldat Louis Salvi : 3 NF ; Recommandation d'un séminariste : 10 NF ; Offrande anonyme : 50 NF ; Recommandation de la famille Antoine Coulet : 20 NF ; Offrande, Louis Cammal : 3 NF ; Protection d'un soldat en Algérie : 5 NF ; Protection de la famille Gausserand : 2 NF ; Protection famille Jean Coulet : 5 NF ; Protection famille Rodier : 5 NF ; Protection d'une famille : 10 NF ; *Caunes* : Protection de ma famille, anonyme : 10 NF ; *Cazilhac* : En remerciement, anonyme : 10 NF ; Pour la protection de mon fils en Algérie : 10 NF ; Pour la conservation de ma vue, R. Vassas : 5 NF ; Reconnaissance anonyme : 10 NF ; Protection d'un soldat, G.C. : 10 NF ; *Claret* : Georges Halet se recommande à N.-D. du Suc : 4 NF ; Intention particulière : 3 NF ; Famille Rambier : 8 NF ; Offrande pour

soldat en Algérie, Générac : 5 NF ; Offrande : 3 NF ; Remerciement, L. Vedel : 4 NF ; Protection anonyme : 10 NF ; Offrande anonyme : 3 NF ; Remerciement anonyme : 2 NF ; Remerciement anonyme : 5 NF ; *Le Frouzet* : N.-D. du Suc sait pourquoi, T.M.N. : 12 NF ; Que la Ste Vierge protège mes enfants : 2 NF ; Pour une grâce obtenue, anonyme : 10 NF ; Que Marie garde mon fils, soldat en Algérie : 5 NF ; *Gignac* : Pour le défunt Jean Duviols : 10 NF ; *Ganges* : La famille Quiminal-Coulet se place sous la protection de N.-D. du Suc : 5 NF ; Recommandation de Marguerite Gaubert décédée : 5 NF ; Recommandation de ma famille, Marie Mazet : 5 NF ; Reconnaissance M.T.M. : 3 NF ; Anonyme : 10 NF ; Pour l'embellissement de la basilique, anonyme : 10 NF ; Protection de ma famille : 3 NF ; Protection d'un malade : 5 NF ; *Barbeyrac*, offrande : 1 NF ; Anonyme : 10 NF ; *Le Grau-du-Roi* : Mme Deleuze : 5 NF ; *Lauret* : Reconnaissance à N.-D. du Suc, anonyme : 10 NF ; Pour la protection d'un soldat en Algérie, anonyme : 10 NF ; *Mandagout* : Que la Vierge du Suc protège ma famille, Germaine Ricard : 3 NF ; *Montdardier* : Recommandation, Marthe Boulet : 3 NF ; *Les Matelles* : Que N.-D. du Suc protège mes enfants et les garde dans l'avenir : 3 NF ; Pour les défunts Dusfour : 1 NF ; Nadine Sade se recommande à N.-D. du-Suc : 3 NF ; *Montpeyroux* : Remerciement pour grâce obtenue et protection de ma famille, Salze : 5 NF ; *Madières* : Intention particulière : 3 NF ; Pour la Grotte de Lourdes, Louis Jourdan : 5 NF ; Pour l'entretien de la basilique, Louis Jourdan : 5 NF ; Offrande, M. Boudon : 3 NF ; Protection de toute la famille : 2 NF ; Une famille se met sous la protection de N.-D. du Suc : 3 NF ; En reconnaissance et protection, famille Imbert : 10 NF ; *Montpellier* : Pour la chapelle, Vve Doumergue : 3 NF ; Paix dans une famille, 10 NF ; Famille Sicard-Gaujau : 6 NF ; Pour la protection de notre famille, Boscus : 3 NF ; Famille Cayla : 10 NF ; Anonyme : 5 NF ; Pour une heureuse naissance, M.R. : 2 NF ; Protection famille Puech : 8 NF ; Pour la paix dans une famille : 10 NF ; Reconnaissance, famille Claire Coulet : 10 NF ; la santé de Mère Marie-Hélène : 4 NF ; *Montagnac* : En souvenir de Lucie Pinchard : 5 NF ; *Pennatier* (Aude) : Demande de guérison du chanoine Louis GUIZARD et pour les besoins de la basilique, Général Guizard : 100 NF ; *Pernes* (Vaucluse) : Famille Louis Allary : 6 NF ; *Prades-le-Les* : Confiance en N.-D. du Suc, qu'elle protège nos enfants : 8 NF ; Pour les enfants et petits-enfants, Alix : 4 NF ; *Pont-d'Hérault* : Protection de Sidonie Fesquet : 5 NF ; *Rogues* : Une malade se recommande à N.-D. du Suc : 5 NF ; *La Roque* : Aux intentions de Gervasoni : 2 NF ; Offrande, St-Pierre : 3 NF ; *Le Rouet* : Protection de mon fils, soldat en Algérie : M.C. 10 NF ; *Sumène* : M. Espaze recommande son fils à N.-D. du Suc : 1,50 NF ; Reconnaissance, N.-D. du Suc sait pourquoi : 14 NF ; Recommandation famille Rouyre, surtout Maryse, J.-Louis, J.-Marie : 3 NF ; Offrande, Jean Argelliers : 4 NF ; Que N.-D. du Suc nous protège : 2 NF ; Intentions particulières : 5 NF ; Pour la protection de ma famille et le retour de mes chers enfants : 5 NF ; Pour ma famille et le retour de mon fils, Marthe Fabre : 5 NF ; Intentions particulières : 3 NF ; Reconnaissance, anonyme : 40 NF ; Merci à N.-D. du Suc pour grâce obtenue, anonyme : 5 NF ; Remerciements, famille Jean Michel : 10 NF ; Offrande, Hugon : 4 NF ; La Vierge sait pourquoi, Puech : 5 NF ; Anonyme : 5 NF ; Pour la réussite d'un examen : 2,50 NF ; La paroisse de Sumène : 30 NF ; Protection d'un soldat J. : 10 NF ; Protection d'un soldat et remerciement pour succès à examen : 10 NF ; Recommandation de la famille Castanier : 3 NF ; Mes soldats : Raymond et Claude se recommandent à N.-D. du Suc :

4 NF ; Recommandation de Géarrd Navet, soldat en Algérie : 1 NF ; Recommandation anonyme : 10 NF ; *St-Bresson* : N.-D. du Suc sait pourquoi : 10 NF ; Que N.-D. du Suc protège ma famille, anonyme : 10 NF ; *St-Bauzille-du-Putois* : Intentions particulière : 2 NF ; Reconnaissance E. I. : 3 NF ; Merci à N.-D. du Suc : 2 NF ; Protection famille Louis Boyer : 5 NF ; *St-Clément* : Famille Puech : 1 NF ; *St-Gély-du-Fesc* : Recommandation d'un futur ménage et d'un fils : 10 NF ; Pour que N.-D. du Suc protège mes neveux et nièces : 5 NF ; Recommandation de mes défunts, Melin-Breyse : 10 NF ; *St-Guilhem* : Reconnaissance, Marie Séverac : 4 NF ; *St-Maurice* : Protection d'un prêtre et d'un soldat en Algérie : 3 NF ; Protection famille Perrier : 3 NF ; Pour la chapelle, Clapier : 2 NF ; *St-Jean-de-Cuculle* : Pour la chapelle : 5 NF ; *St-Martial* : Anonyme : 2 NF ; Pour une future naissance et une opération : 6 NF ; *Ste-Croix-de-Quintillargues* : Protection d'un futur soldat F. : 5 NF ; *St-Ambroix* : Offrande, Abbé Agter : 20 NF ; *St-André-de-Buèges* : Pour le prompt retour du soldat Jean Gros : 5 NF ; Offrande, famille Puech : 2 NF ; Familles Causse-Cambon : 8 NF ; *St-Jean-de-Buèges* : Merci à Marie : 5 NF ; Remerciements à Marie pour la réussite de mon opération M. C. : 5 NF ; Reconnaissance et pour la réussite au C.E.P. Bonniol : 10 NF ; *St-Georges d'Orques* ; En remerciement pour grâces obtenues ; Elvire Villa : 2 NF ; Anonyme : 8 NF ; Remerciement à N.-D. du Suc, famille Georges Pujol : 10 NF ; *St-Laurent-le-Minier* : sautoir en or, en souvenir à N.-D. du Suc ; *Villeveyrac* : Pour réussite au B.E.P.C. et au C.E.P. : 4 NF ; *Valflaunès* : Offrande, Antoinette Nourrit : 5 NF ; *La Vacquerie* : Recommandation de mes fils, anonyme : 6 NF ; *Divers* : En reconnaissance : 100 NF ; Protection d'un séminariste, anonyme : 10 NF ; Offrande anonyme : 5 NF.

Enfants voués

Ont été voués à Notre-Dame du Suc et font partie, à perpétuité, de la Confrérie du Cœur Immaculé de Marie, érigée en la Basilique du Suc : (inscrits du 5 Février au 15 Juin 1960) :

Aniane : Michel, Serge, Betty, et Marie-Christine Audran : 3 NF ; — Yves Emile Servel : 5 NF ; Jeanne Vivet : 2 NF ; Thierry Guichard : 2,50 NF ; Alain Frères : 2 NF. — *Argelliers* : Sylvette et Rita Cambon : 3 NF. — *Arre* : Danick Labinal : 4 NF. — *Bruxelles* : Jean-Louis et Pascal Hansses : 20 NF. — *Brissac* : Régine Foppolo : 5 NF ; Henri et Robert Hérail : 5 NF. — *Bougie* : Anne-Catherine Vassas : 5 NF. — *Constantine* : Pascale Marchetti : 5 NF. — *Causse-de-la-Selle* : J.-Pierre, Marie-Hélène, Guy et André Lalèque. ; Marie-Christine et Régine Dusfour : 6 NF ; Rose-Marie et J.-Claude Cammal : 3 NF. — *Clermont-l'Hérault* : Agnès Reboul : 8 NF ; — *Corconne* : Christian et Myriam Fourcoual : 5 NF. — *Cazilhac* : Daniel Jourdan : 4 NF ; Jacques St-Jullien : 5 NF ; Lucette Ghisalberti : 5 NF. — *Claret* : Brigitte et Régine Jean : 3 NF. — *Gignac* : Robert, Maryse ; Jacques Basset ; Christian, Bernard Barral : 2,50 NF. — *Ganges* : Michel Pradel : 5 NF ; Jean-Marc et Nadine Rabou : 5 NF ; Sophie Pascal : 5 NF ; Marie-Hélène Roux : 5 NF ; Florence Naudi : 2 NF ; Marylène Mateu : 5 NF ; Bernard Allary : 5 MF ; Christine Martial : 5 NF ; Pierre Carrier : 5 NF ; Jcèle, Michèle, Martine, Chantal, Anne-Marie Jourdan : 5 NF ; — *Hérépian* : Jean-Luc Royer : 3 NF. — *Montpellier* : Luc Bertrand ; Une grand'mère recommande ses deux petits-fils Alain et Michel : 10 NF ; Christine et Jean Valette : 2 NF ;

Nicole, Josiane, Chantal et Jean-Marie Sayset : 1 NF ; Jacques Jeanjean ; Viviane et Thierry Gibiard : 1 NF ; Bernadette et Pierrette Roger : 2 NF ; Jean-Paul, Marie-Paule, Yves et Monique Montano : 2,50 NF ; *Nîmes* : Hélène Coulet : 5 NF ; J.-Luc, J.-Marc et Marie-Christine Cruzet : 5 NF ; — *Nissan* : Max, Odile, Marie-Christine et Bernard Delieuze : 6 NF ; — *Paris* : Sylviane, Jean-Marc Bourgeois : 2 NF. — *Le Pouget* : Paulette Léotard : 5 NF. — *Prades-le-Lez* : Christophe Jeanjean : 3 NF ; Michèle, Colette, Marie-Claire Oliva : 1 NF. — *Rognes* : Brigitte Raymond : 3 NF. — *La Roque* : Claude Accariès, Roland et Martine Minotti : 5 NF ; Frédéric et Elisabeth Minotti ; Jean-Luc Abric : 10 NF ; Géralde Segondy : 2 NF. — *Sumène* : Serge, Joël et Myriam Ducros : 5 NF ; Jean-Louis Toureille : 2 NF ; Ghislaine Castanier : 2 NF ; Sylvie Bresson : 2 NF ; Mariel Castanier : 3 NF ; Martine Barral : 2 NF ; Jean-Claude et Philippe Durand : 5 NF ; Chantal Guivaudon : 5 NF ; Jean-Marie Barbier : 5 NF ; Jean-Luc Boissière : 10 NF ; Alexandre Alzière : 2 NF ; Yves Saléry : 1 NF ; Geneviève, Bruno, Bernard Gaillard : 2 NF ; Brigitte Hébrard : 1 NF ; Jean-Marie Gay : 5 NF. — *St-Bresson* : Evelyne Delpuech ; Maryse Passet : 10 NF. — *St-Bauzille-de-Putois* : Béatrice Valois : 3 NF. — *St-Bauzille-de-Montmel* : Daniel Cade : 3 NF. — *St-Guilhem* : Françoise Ségala : 1,50 NF. — *St-Jean-de-Buèges* : Elisabeth Théron : 5 NF. — *Teyran* : Christine Montel : 6 NF. — Protection de mes enfants, Pons : 1 NF. — *Vacquières* : Sylvie Pagès et Françoise Nouvel : 2 NF. — *Le Vigan* : Gérard Fesquet : 5 NF. — *Vissec* : Laurent, Philippe et Céline Pons : 5 NF.

Que Notre-Dame du Suc protège ces enfants qui lui sont consacrés et les fasse grandir en santé, en sagesse et en grâce devant Dieu et devant les hommes !



Imprimatur : Montepessulano, die 20 Junii 1960,

François Poursines, v. g.

4° Indulgence de la Portioncule qui peut être gagnée *toties quoties* à chaque visite faite à la Basilique N.-D. du Suc, le 2 août ou le dimanche suivant, à condition de réciter à chaque visite six *Pater, Ave* et *Gloria* aux intentions du Souverain Pontife. (Indulgence accordée pour sept ans par la Sacree Pénitencerie Apostolique, le 17 décembre 1953, à la demande de M. le chanoine Bascoul.)

b) INDULGENCES PARTIELLES :

Une indulgence de 100 jours est accordée *toties quoties* à tout fidèle qui récitera, devant la Vierge Couronnée N.-D. du Suc : 3 *Ave* et 3 fois l'invocation « Notre-Dame du Suc, priez pour nous » aux intentions du Souverain Pontife et pour la liberté de l'Eglise (Mgr Jean Duperray, évêque de Montpellier, 14 novembre 1953, à la demande de M. le chanoine Bascoul).

PRIVILÈGES ACCORDÉS AUX PRÊTRES PÈLERINS

I. — MESSE VOTIVE DE LA T.-S. VIERGE :

En vertu d'un Indult de la Sacree Congrégation des Rites, en date du 11 décembre 1953, et sur la demande de M. le chanoine Bascoul, tout prêtre, en pèlerinage à N.-D. du Suc peut célébrer dans la Basilique, la messe votive de la T.-S. Vierge, conforme au temps liturgique, et en se référant aux rubriques générales. Sont exceptés : les jours de fêtes de 1^{re} ou 2^e classe, les dimanches, les fêtes, les fêtes, octaves ou vigiles privilégiées, les vigiles, fêtes ou octaves d'une fête particulière de la Sainte Vierge et tous les jours de Carême (Indult n° 92-953, valable pour cinq ans).

II. — POUVOIR D'ENTENDRE LES CONFESSIONS :

Par ordonnance de Monseigneur Jean Duperray, évêque de Montpellier et sur la demande de M. le chanoine Bascoul, Monseigneur l'Evêque accorde aux prêtres pèlerins les pouvoirs d'entendre les confessions de tous les pèlerins sur le territoire de N.-D. du Suc avec les mêmes facultés dont ils jouissent dans leur diocèse. Tout prêtre qui désirera user de ce pouvoir devra en avertir M. le Chapelain et inscrire son nom et son adresse sur le registre qui lui sera présenté à cet effet.

Par ailleurs, M. le Chapelain pourra demander aux prêtres présents la contribution de leur ministère, soit pour les cérémonies, soit pour la distribution de la Sainte Communion, soit pour l'administration du sacrement de Penitence les jours de grande affluence et suivant les besoins du pèlerinage. (Ordonnance de Mgr Jean Duperray, év. de Montpellier, 8 décembre 1953.)

QUELQUES AVIS CONCERNANT LA BASILIQUE ET LE PÈLERINAGE

I. — La Confrérie N.-D. du Suc, affiliée à l'Archiconfrérie du Saint et Immaculé Cœur de Marie pour la conversion des pécheurs, érigée en la Basilique N.-D. des Victoires à Paris, sous le n° 5.753 en date du 19 janvier 1846, jouit de tous les privilèges et indulgences attachés à cette Archiconfrérie. On peut se faire inscrire par correspondance. Droit d'inscription et de bulletin d'affiliation 0, NF. 25

Les enfants voués font partie de l'Archiconfrérie.

II. — La Basilique possède une chapelle de N.-D. du Suffrage où sont recommandés les défunts. Un pèlerinage spécial, fixé au 3^e samedi d'octobre, est réservé à la prière pour les Morts.

III. — L'Écho de N.-D. du Suc, bulletin trimestriel, est le trait d'union de tous les amis et pèlerins de Notre-Dame du Suc. Il donne des nouvelles du Sanctuaire et du Pèlerinage (abonnement annuel : 2 NF.)

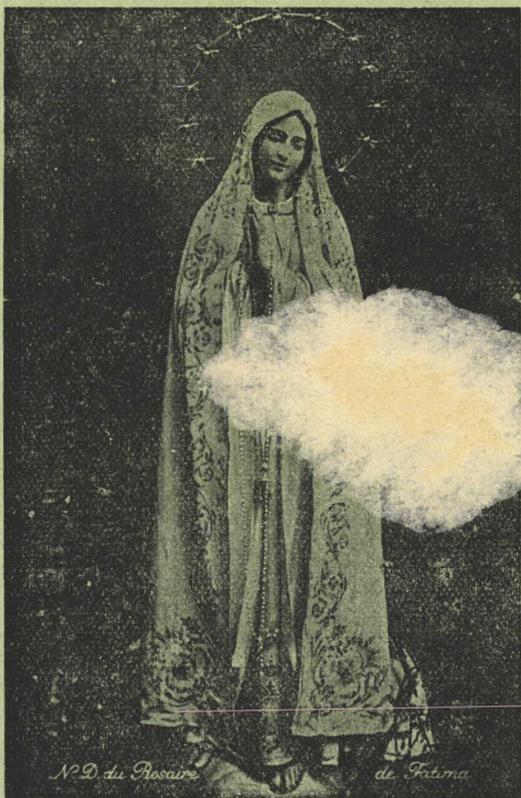
IV. — M. le Chapelain étant chargé d'un double service paroissial, prière de l'avertir, au moins dix jours à l'avance, pour l'organisation de journées ou pèlerinages. Il est toujours prudent de passer au presbytère de Brissac pour demander la clef de la Basilique en dehors des jours de pèlerinage, surtout si quelque prêtre veut y célébrer la sainte Messe.

V. — Les dépenses d'aménagement et d'embellissement étant considérables, prière de réserver vos achats de cierges, objets de piété, souvenirs... pour le Magasin de la Basilique qui est le seul à vendre au profit du pèlerinage... Merci !

VI. — Adressez toute correspondance concernant le pèlerinage à M. le chanoine Noël Bascoul, à Brissac (Hérault). — Pour les envois de fonds, utilisez de préférence le C.C.P. Noël Bascoul à Brissac, N° 191-14 Montpellier, en indiquant sur le talon l'affectation désirée (Messe, offrande, Confrérie, Echo, etc...).

Imprimatur : Montepessulano, die 20 Junii 1960.

François Poursines, v. g.



Notre-Dame du Rosaire de Fatima

IMPRIMERIE DE LA CHARITÉ - MONTPELLIER

Le gérant : E. Eschbach — Dépôt légal 1960, 2^e trimestre, N^o 432